

De: Vivan Nguyen Avocate Inc. <vivan.nguyen.avocate@gmail.com>
Envoyé: 20 juillet 2026 16:24
À: Maxime Gagné
Objet: Un frein aux avocats qui mentent : un glissement à freiner sans délai
Pièces jointes: Courriel de recadrage de l'avocate visée.pdf

Indicateur de suivi: FollowUp
État de l'indicateur: Avec indicateur

Cher Monsieur Gagné,

Je vous écris dans le contexte du premier **Sommet québécois sur l'état de droit de 2026** et dans un contexte où la **confiance du public** envers les institutions judiciaires doit être activement préservée, le ministère de la Justice du Québec reconnaissant lui-même l'importance de maintenir un **système de justice digne de confiance et intègre**.

Dans le même champ lexical, le Barreau du Québec a pour mission d'assurer la protection du public, de surveiller l'exercice de la profession et de promouvoir la primauté du droit. **L'intégrité, l'honnêteté et la rigueur des avocats** dans leurs représentations devant les tribunaux ne sont aucunement facultatives.

Le 17 juin 2026, le Barreau écrivait :

« 43 % des Québécois estiment que leur confiance envers les institutions publiques a diminué au cours des dernières années. Ces données récentes renforcent les préoccupations du Barreau du Québec qui, après avoir lancé une campagne de sensibilisation l'an dernier, annonce maintenant la tenue du premier Sommet québécois sur l'état de droit, qui se déroulera les 8 et 9 septembre prochains au Palais des congrès de Montréal. »

Cette citation est tirée de la page Web suivante

: <https://www.barreau.qc.ca/fr/nouvelle/communiqués/barreau-lance-sommet-protéger-etat-droit-quebec/>.

Nous y retrouvons également la statistique suivante : « À peine 6 personnes sur 10 estiment que les principes de l'état de droit sont bien respectés. ».

En tant que membre du Barreau et officier de justice, j'ai, moi aussi, **un rôle important à jouer dans le maintien de la confiance du public** envers notre système. Ce rôle implique non seulement de me conformer à des standards de travail élevés dans l'exercice de ma profession, mais encore de freiner tout glissement et **tout dérapage susceptibles de miner la confiance du public** dans notre système judiciaire.

Je suis avocate. Lorsque l'avocate de la partie adverse **ment au Tribunal**, sans gêne et avec conviction, je n'ose pas imaginer ce qu'elle fait ou pourrait faire **devant un justiciable qui se représente seul**. Mon problème est là. Je suis une avocate habituée aux litiges de confrontation extrême. Je distingue le vrai du faux. **Je distingue le droit des tactiques malhonnêtes**. Aujourd'hui que je fais le choix de prendre la parole publiquement pour inviter les avocats à se conformer à leur **devoir d'intégrité et d'honnêteté le plus strict**. Je prends la parole publiquement pour **indiquer aux justiciables qu'ils ne sont pas seuls**. Ce rappel des règles préservant l'honneur et la dignité de la profession n'est surtout pas de trop, dans un contexte où toutes nos institutions travaillent sans relâche pour améliorer la confiance du public.

Je comprends que **le gouvernement investit** par-ci et par-là afin de favoriser la confiance du public envers une justice meilleure et plus accessible. Cet investissement ne doit toutefois pas exclure **le traitement des problèmes directement à la source**. Les acteurs du système de justice qui sont **en lien direct avec le public et les justiciables** ont la responsabilité de porter sur leurs épaules l'honnêteté et l'**intégrité du système**, afin de **donner l'exemple et d'inspirer confiance**.

Une situation aujourd'hui m'amène à écrire ce texte de dénonciation intitulé : « **Un frein aux avocats qui mentent : un glissement à freiner sans délai** ».

L'avocate de la partie adverse a tenté de soumettre au Tribunal que ma procédure judiciaire ne respectait ni les règles ni les délais, ce qui est complètement faux. Son comportement **nuît à la saine administration de la justice** puisqu'elle fait perdre du temps au Tribunal en ouvrant un débat auquel je dois nécessairement participer. Elle fait perdre mon temps et celui du Tribunal. Ce faisant, elle **achète du temps et contribue à une possibilité de report du dossier**, ce qui fait l'affaire de sa cliente. Le temps est limité dans les auditions urgentes. Si elle me retire 20 minutes en soulevant un débat sans fondement, ce sont 20 minutes de moins dont je dispose pour me concentrer sur ma véritable cause et sur ma véritable preuve. Une **stratégie indigne et malhonnête**, qui ne peut que **miner la confiance des justiciables envers la profession d'avocat**. Elle a demandé 10 minutes pour présenter son stratagème, j'ai donc réservé 10 minutes pour me défendre.

Le problème est précisément quand **les professionnels** qui se trouvent en **première ligne du système de la justice** dérapent.

J'ai prêté serment de servir la justice. Je refuse de me taire et de **cautionner ce dérapage par mon silence**.

Je le répète : *Un frein aux avocats qui mentent : un glissement à freiner sans délai.*

Il faut **se mettre ensemble pour améliorer** la confiance du public envers les avocats et le système de justice. Chacun a sa part de responsabilité. La mienne aujourd'hui est de mettre un frein au dérapage de cette avocate. Je vous offre le courriel caviardé dans lequel je la recadre respectueusement, mais sérieusement.

La situation vécue ce jour n'est **pas un cas isolé**. Cela dit, il faut préciser qu'un nombre important d'avocats travaillent de manière intègre et digne de leur profession de sorte à favoriser la confiance du public envers notre système. À eux, je dis merci.

Monsieur Gagné, si vous souhaitez partager ce texte et sa pièce jointe, je vous les offre.

Ce texte sera éventuellement publié sur mes propres plateformes.

Sincères salutations.